



Halte à la discrimination syndicale à Est Ensemble !

Déclaration de la CGT Est Ensemble lors du Conseil territorial du 24 mai 2022

On aurait préféré un début de mandat sous le signe du progrès social, à l'écoute des agents et de leurs organisations syndicales, des décisions confortant l'engagement des agents, reconnaissant un droit à l'évolution de carrière et un suivi de carrière digne de ce nom et beaucoup d'autres choses car la réalité aujourd'hui à Est Ensemble est préoccupante : tentatives de suicide, NBI non versées, salaires oubliés, dettes astronomiques pour de nombreux agents en maladie, réorganisations à la hussarde, sous-effectif chronique, etc.

La liste est longue, et ce mandat apparaît de plus en plus drapé sous les oripeaux de l'austérité, de l'autoritarisme et de la discrimination...

Et plus spécifiquement de la discrimination syndicale. En effet deux agents de la DPVD, contractuels, membres de notre bureau syndical et mandatés au CHSCT ont été licenciés pour fait de syndicalisme.

L'un fin juillet 2021, l'autre le 31 mars 2022. L'un comme l'autre après un conflit social et plusieurs jours de grève

Il est vrai que le dossier de la DPVD concentre un point sensible des relations de l'EPT avec les Villes. La propreté est un enjeu crucial mais elle ne doit pas se faire sur le dos des agents.

Nos deux camarades licenciés n'ont fait que défendre les conditions de travail de tous les agents des unités techniques de la DPVD dans le respect des enjeux de propreté des Villes et dans le cadre de leur mandat.

Votre administration n'a pas apprécié que ces deux collègues se fassent les porte-voix des agents et qu'ils défendent avec ardeur et passion leurs convictions.

M. Younès Adda-Benyoucef était agent ripeur, contractuel depuis juillet 2020 et investi par la CGT d'un mandat au CHSCT.

Le 31 mars 2022 après plusieurs jours d'un conflit vous opposant aux agents du service des déchets, un mail de votre administration lui a signifié le non-renouvellement de son contrat avec effet immédiat.

Qu'avez-vous donc à lui reprocher si ce n'est son engagement syndical et à ce titre la liberté d'expression que confère le mandat syndical ? Vous n'avez pas supporté qu'un "simple" agent de catégorie C puisse vous répondre et se faire le porte-parole des revendications légitimes de ses collègues.

Rien ne justifie le licenciement. Les échanges de votre administration découverts récemment montrent un dossier vide et une jubilation certaine à se débarrasser de notre camarade. Ce que vous avez assumé et ce en ne respectant même pas la législation.

Votre décision n'est en rien motivée, vous avez délibérément ignoré le délai de préavis, refuser de saisir au préalable la CCP et vous avez embauché à la place de cet agent du personnel intérimaire afin de pallier les absences chroniques de ce service.

La répression anti syndicale est intolérable et inacceptable. Nous ne sommes pas dupes : elle a d'abord pour objectif d'empêcher toute organisation et expression des salariés, toute expression et action syndicale.

Monsieur le Président, Messieurs les maires des Villes, nous vous demandons que cessent ces discriminations au sein d'Est Ensemble et que notre camarade Younès soit réintégré et titularisé comme l'ont été tous les contractuels et renforts récents à la DPVD.